

# SÉMINAIRE SUR L'UNIVERSALISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'OTTAWA EN AFRIQUE

**BAMAKO, MALI (15-16 FÉVRIER 2001)**

## **RAPPORT GÉNÉRAL**

**Présenté par le Mali**

### **1. Introduction**

Les 15 et 16 février 2001, au Palais des Congrès de Bamako, s'est tenu un Séminaire International sur l'Universalisation et la Mise en Œuvre de la Convention d'Ottawa. Ce Séminaire dont le Mali était l'hôte, a été conjointement financé par le Canada et la France.

#### **1.1. Justification**

L'essoufflement que connaît aujourd'hui le processus d'Universalisation et de Mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en Afrique, avait conduit les pays africains touchés par les mines à envisager la tenue d'un Séminaire International aux fins de remédier à cette situation.

Aussi, des consultations informelles tenues en marge des rencontres intersessionnelles (à Genève) de la Convention d'Ottawa et une longue série de consultations bilatérales et multilatérales un peu partout en Afrique, à Genève, New York, Ottawa et Paris, ont-elles permis d'harmoniser les vues sur les objectifs et le programme dudit Séminaire.

#### **1.2. Objectifs**

Le Séminaire vise à favoriser l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en Afrique, assurer la participation pleine et entière du continent à la mise en place de la Convention comme nouvelle norme du droit humanitaire international, approfondir la problématique des mines en Afrique sous ses différents aspects et dégager des plans d'action selon les besoins identifiés.

#### **1.3. Participation**

Plus de 45 pays africains étaient représentés au Séminaire. Y ont également pris part, les organisations régionales africaines, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales regroupées par ICBL ainsi que des pays donateurs. La liste des participants est jointe en annexe.

## **1.4. Ordre du jour**

L'ordre du jour suivant a été adopté :

- Cérémonie d'ouverture;
- Examen, en séance plénière, des points suivants : Processus d'Ottawa et élimination des mines : Rappel historique; Principales dispositions et obligations de la Convention d'Ottawa; Rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa; Bilan des travaux intersessionnels de la Convention d'Ottawa; Problème des mines en Afrique; Universalisation et renforcement de la Convention d'Ottawa : Rôle de l'Afrique; Rapport sur la tournée en faveur de l'universalisation; Utilisation des mines par des acteurs non étatiques;
- Examen, en ateliers, des thèmes suivants : Processus de ratification; Changements à la doctrine militaire : Champ de bataille moderne sans mines antipersonnel; Législation nationale et réglementation; Aide aux victimes; Sensibilisation aujourd'hui; Recensement et destruction des stocks de mines; Rédaction des rapports nationaux; Recensement des zones minées et déminage; Mouvements de population, déminage et reconstruction; Aspects institutionnels du déminage : L'approche sous-régionale;
- Cérémonie de clôture.

## **2. Synthèse des travaux du Séminaire**

### **2.1. Cérémonie d'ouverture**

Elle a été marquée par des allocutions prononcées par Margaret Orech de l'ICBL, par leurs Excellences MM. Daniel Livermore, Ambassadeur du Canada à l'action contre les mines et Samuel De Beauvais, Ambassadeur de France au déminage et à l'assistance aux victimes, d'une part et d'autre part, par le Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur Modibo Sidibé, Ministre des Affaires Étrangères et des Maliens de l'Extérieur. Ces allocutions ont permis de fournir un cadre de travail aux échanges du Séminaire.

### **2.2. Substance des travaux en Plénière (présidence : Mali)**

Les exposés sur les différents thèmes prévus pour la séance plénière, ont été suivis de débats très fructueux. À l'issue des débats, le Séminaire a retenu les points suivants relatifs aux thèmes ci-après :

#### **2.2.1. Processus d'Ottawa et élimination des mines : rappel historique**

M. Steve Goose du ICBL a souligné les deux grandes leçons du processus d'Ottawa, soit le rôle d'impulsion que peuvent avoir des États acquis à la même cause et le caractère essentiel du partenariat avec la société civile. Il a relevé le rôle important de l'Afrique dans ce processus, tout

en rappelant qu'il restait encore beaucoup à faire, tant pour l'universalisation que la mise en œuvre de la Convention.

### **2.2.2. Principales dispositions et obligations de la Convention d'Ottawa**

Mme Isabelle Daoust du CICR a rappelé les principales obligations de la Convention. La tendance était positive (31 États parties à ce stade), la mise en œuvre effective des obligations progressait.

### **2.2.3. Rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa**

M. Mama Diarra de l'ONG malienne a rappelé le rôle indispensable de la société civile dans le combat contre les mines. Il a présenté l'expérience malienne en la matière.

### **2.2.4. Bilan des travaux intersessionnels de la Convention d'Ottawa**

Mme Ana Andriano du CIDHG a fait un bilan des travaux intersessionnels à Genève. Elle a regretté la faible participation des États africains à ce processus. Elle a rappelé l'existence d'un fonds de prise de charge auxquels les États pouvaient s'adresser. Par ailleurs, l'utilisation de plusieurs langues de travail était souhaitable. Enfin, elle a regretté qu'aucun État africain n'assumerait de co-présidence d'un des comités l'année prochaine.

### **2.2.5. Problème des mines en Afrique**

M. Wane El-Ghassim de l'OUA a souligné l'engagement constant de l'OUA en faveur de l'interdiction des mines et du processus d'Ottawa. Cet engagement s'est notamment traduit par l'adoption de nombreuses résolutions et décisions demandant à ceux des États-membres de l'OUA qui ne l'ont pas encore fait de ratifier ou d'accéder à la Convention. Le Secrétaire générale de l'OUA a reçu mandat de sensibiliser les États-membres et de contribuer à la mise en œuvre effective de la Convention. M. Wane a rappelé les principaux axes du plan d'action de Kempton Park adopté par la Première conférence continentale d'experts africains des mines, et a souligné l'importance que revêt le développement d'une coopération inter-africaine dans le domaine du déminage et l'assistance aux victimes.

### **2.2.6. Universalisation et renforcement de la Convention d'Ottawa : Rôle de l'Afrique**

M. Ivor Richard Fung du Centre régional des Nations Unies pour le désarmement a rappelé le rôle central de l'ONU et de ses agences dans le processus. Il a souligné l'importance de transformer la volonté politique des acteurs en actions concrètes et mis en évidence la nécessité de l'approche sous-régionale.

### **2.2.7. Rapport sur la tournée en faveur de l'universalisation**

M. Moussa Makan Camara de l'Organisation internationale de la Francophonie a mis en avant la priorité qu'accorde la Francophonie à l'interdiction des mines. Il a présenté le rapport du Général Amadou Toumani Touré, Représentant spécial du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, sur sa tournée en faveur de l'universalisation de la Convention d'Ottawa.

## **2.2.8. Utilisation des mines par des acteurs non étatiques**

M. Noel Stott de l'ICBL a mis en évidence la nécessité d'impliquer les acteurs non-étatiques dans l'action contre les mines. ICBL travaille actuellement sur cette question et ferait des propositions concrètes en la matière.

## **2.3. Substance des travaux en atelier**

Après la séance plénière, les travaux se sont poursuivis en ateliers autour de différents thèmes, lesquels ont également fait l'objet d'exposés suivis de débats. Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

### **2.3.1 Processus de ratification (présidence : Tunisie)**

À l'issue des débats sur ce thème, les participants se sont félicités de ce que: le Congo-Brazzaville ait réalisé sa procédure d'adhésion le 19 juillet 2000; le Burundi ait entamé la sienne; le Nigéria ait annoncé son engagement à entamer sa procédure d'adhésion.

Les principaux problèmes soulevés se résument à : difficultés avec des entités non-gouvernementales (rebelles); difficultés liées à la faiblesse ou à l'absence d'État; lourdeurs administratives; systèmes législatifs parfois complexes.

Les propositions suivantes ont été faites dans le cadre de l'atelier: développer l'action de la société civile aux fins d'une plus grande sensibilisation des pouvoirs publics; rappel du CICR de la disponibilité de son réseau de bureaux régionaux pour soutenir l'action dans ce domaine; encourager l'établissement de mécanismes de contrôle nationaux englobant tous les acteurs de la lutte contre les mines; offre d'ICBL de prêter assistance aux pays étant en voie de ratifier.

### **2.3.2. Changements à la doctrine militaire : Champ de bataille moderne sans mines antipersonnel (présidence : Canada et France)**

Les intervenants ont souligné que l'éventuel avantage militaire de l'utilisation des mines antipersonnel était en définitive limité. Le coût humain de l'emploi de ces armes était trop élevé. Des solutions alternatives existaient: changements à la doctrine militaire (protection de zones ou de troupes par des systèmes d'observation et de tir), solutions technologiques 'intelligentes' (détection, transmission des données, décision humaine) . Ces solutions techniques n'étaient pas forcément coûteuses. Il a été proposé de développer des modules de formation des officiers et sous-officiers sur ce thème. Le CICR pourrait y apporter une contribution.

### **2.3.3. Législation nationale et réglementation (présidence : CICR)**

Un consensus s'est dégagé autour des propositions suivantes: la nécessité de prendre toutes les mesures nationales d'ordre législatif, réglementaire et pratique afin d'assurer le plein respect des dispositions de la convention, y compris l'imposition de sanctions pénales en cas de violation; offre du Canada, en collaboration avec le CICR (tenant compte des services consultatifs du CICR

déjà existants) et des pays africains, de mettre sur pied un programme favorisant l'adoption de ces mesures; offre de la France de mettre à contribution son réseau d'assistance technique; invitation de la Commission nationale française pour l'élimination des mines antipersonnel de réunir un colloque international en décembre 2001 pour mettre sur pied un réseau international.

#### **2.3.4. Aide aux victimes (présidence : Handicap international)**

Des chiffres du nombre de victimes en Afrique et leur évolution ont été présentés sur la base d'un rapport de Handicap International. Les participants se sont accordés sur deux principes: la définition de victimes devait inclure outre les morts et les blessés, leur famille et les communautés touchées par la simple présence de mine; l'assistance devait être globale et inclure les soins pré et post hospitaliers, la rééducation et l'appareillage, l'accompagnement social et économique et la promotion des droits et l'indemnisation.

Les présentations de cas nationaux (Tchad, Éthiopie, Sénégal) et régionaux (SADC) convergent sur l'importance de: structures pérennes appuyées sur la promotion de capacités locales; la décentralisation des services; les associations d'handicapés; d'une façon générale, la nécessité de mettre la victime au centre des processus politiques, médicaux, de recherche et d'accompagnement social.

Sur ce dernier point, la SADC a annoncé la tenue d'ateliers de travail.

L'ICBL a annoncé son intention de rassembler dans un document toutes les expériences menées dans ce domaine.

#### **2.3.5. Sensibilisation aujourd'hui (présidence : Kenya)**

Le débat a mis en évidence la nécessité de progresser sur les points suivants :  
Besoin d'efforts conjoints entre les leaderships politique et militaire, les ONG en incluant également les autorités locales et rurales; importance de tenir compte des personnes déplacées du fait de conflits; intensification nécessaire des efforts de sensibilisation à travers les médias; nécessité de rendre disponible sur l'ensemble du continent les documents d'information élaborés par l'ONU, l'UNICEF et le CICR; importance de préserver une certaine pérennité dans leurs fonctions des agents étatiques ou autres en charge de la sensibilisation.

#### **2.3.6. Recensement et destruction des stocks de mines (présidence : CIDHG et Zimbabwe)**

L'assistance a reconnu l'utilité d'une banque de données, élargie à l'ensemble de la lutte contre les mines et pas limitée seulement à la destruction des stocks. Cette base devrait être élaborée au niveau régional puis transférée vers les instances internationales. Un document a été présenté cet effet par le CIDHG. Le Zimbabwe et le CIDHG se proposent de faciliter la réalisation de cette base de données en collaboration avec la SADC. ICBL a interrogé un certain nombre d'États sur l'état de leurs stocks.

La Conférence des pays de la Corne de l'Afrique et du Golfe d'Aden, par le biais du délégué de Djibouti, a recommandé de créer un centre régional consacré à la recherche et à la formation à la lutte contre les mines.

Le PNUD a fait remarquer qu'il disposait d'un bureau traitant de la destruction des stocks qui est chargé de fournir des directives dans ce domaine, d'établir des études de cas et éventuellement de ventiler des fonds provenant des donateurs. Il souligne cependant que la plupart du temps, la destruction ne nécessite que peu de moyens financiers ( de 1 à 3 US \$ par mine) car elle peut être obtenue par explosion simple à l'air libre. Le Canada et le CIDHG ont proposé d'aider les pays qui le souhaitent dans leur phase de planification, en offrant les services d'experts. Le CIDHG a informé les participants que la Suisse organisera en juin 2001 un stage de formation pour les pays qui souhaitent mettre au point un programme de destruction.

Au cours des débats, les propositions suivantes ont été faites:

- Étudier la possibilité de la création et de la gestion par le PNUD d'un fonds de contributions volontaires pour la destruction de stocks en Afrique. Ce fonds servirait à financer l'élaboration des plans nationaux et l'assistance à la destruction. Le Canada a annoncé son intention de contribuer à ce fonds et sa mise en œuvre sur le terrain;
- appui par les forces prépositionnées françaises à la destruction de stocks nationaux de mines antipersonnel;
- élaboration par le Zimbabwe et le CIDHG d'une base de données exhaustive sur les stocks en Afrique.

### **2.3.7. Rédaction des rapports nationaux (présidence : Burkina Faso et Belgique)**

Les débats ont mis en évidence les difficultés liées à la rédaction de ces rapports ainsi que l'importance de cet instrument pour les bailleurs de fonds. Des propositions concrètes ont été formulées : la Belgique et le Burkina Faso se sont offerts pour servir de points de contact aux pays intéressés, la Belgique pour coordonner l'octroi d'une assistance technique à la rédaction des rapports; l'importance d'utiliser les formulaires officiels adoptés par la 2ème conférence annuelle des États parties; la facilité liée à l'envoi des rapports de façon électronique au secrétariat général des Nations Unies; la France a annoncé la mise à disposition de son réseau d'experts juridiques en poste en Afrique pour aider à la confection des rapports ; la CNEMA a offert son expertise.

### **2.3.8. Recensement des zones minées et déminage (présidence : UNMAS et Mozambique)**

Les points suivants peuvent être relevés :

Nécessité d'échanger les expériences vécues au niveau sous-régionale; importance des « level-one surveys » pour mesurer l'impact socio-économique des mines; importance d'adopter une approche intégrée incorporant tous les aspects de l'action contre les mines; importance d'une coordination effective au niveau national de nature à renforcer la confiance des donateurs.

### **2.3.9 Mouvements de population, déminage et reconstruction (Présidence : Sénégal)**

Le Sénégal a présenté son expérience et ses réflexions sur les conséquences de l'emploi des mines sur l'écosystème et les populations civiles. L'intérêt d'un relèvement économique des

zones minées par le biais notamment de la coopération bilatérale et sous-régionale a été relevé. De même, il a été estimé généralement qu'une action efficace devait se situer dans le cadre de la négociation d'accords de paix.

#### **2.3.10. Aspects institutionnels du déminage : l'approche sous-régionale (PNUD et SADC)**

Les débats ont mis en évidence les points suivants : la responsabilité du déminage demeurait avant tout nationale; il était essentiel d'éviter toute duplication des efforts entrepris au niveau national et sous-régional; l'approche sous-régionale pouvait être pertinente dans certains cas (zones minées frontalières, entraînements, partage d'équipements...); l'action contre les mines devait être intégrée dans les organisations sous-régionales existantes.

Le représentant de Djibouti a fait état de la conférence de Djibouti de novembre 2000 et a annoncé une étude sur des actions à mener dans la sous-région. Ce rapport était prévu pour la mi-2001. Le Bénin et la France ont annoncé une initiative commune pour établir un centre de formation au déminage à vocation régionale à Ouidah. La SADC a expliqué que l'action contre les mines avait été incorporée dans ses structures et que la Convention d'Ottawa serait à l'agenda de ses prochaines réunions. L'ITF a présenté des exemples de coopération régionale dans les Balkans. Enfin, l'apport des capacités militaires nationales en matière de déminage a été mis en exergue.

#### **2.4. Cérémonie de clôture**

La lecture des conclusions opérationnelles du Séminaire présentées par le Mali, et celle de la motion de remerciement lue par le délégué du Mozambique, ont précédé la clôture du séminaire par le Ministre des Forces Armées et des Anciens Combattants, Son Excellence Monsieur Soumeylou Boubeye Maïga.

**Fait à Bamako, le 16 février 2001.**